



# UN PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL ÉLABORÉ EN COHÉRENCE AVEC LA DÉMARCHE CIT'ERGIE, DANS LE HAUT-BUGEY (01)

Dès le lancement de son Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) en 2015, la Communauté de communes Haut-Bugey, aujourd'hui Haut Bugey Agglomération, a souhaité structurer son élaboration avec la démarche Cit'ergie. Ce processus d'amélioration continue de la politique territoriale a immédiatement permis de mobiliser l'ensemble des services autour des enjeux du climat, de l'air et de l'énergie.



## CONTEXTE

### Un territoire décidé à en prendre en main la question climatique

#### > Le territoire

En janvier 2014, la Communauté de communes Haut-Bugey naît de la fusion de quatre communautés de communes. Devenue une communauté d'agglomération le 1er janvier 2018, Haut-Bugey Agglomération compte 58 000 habitants répartis sur 36 communes.

Le territoire se situe dans la zone d'influence de la métropole lyonnaise et du Grand Genève. Il se compose principalement d'un espace rural de moyenne montagne à dominante forestière, fondement de son attractivité et de son développement touristiques. L'économie de ses deux pôles urbains, Oyonnax et Nantua, est principalement tournée vers l'industrie de la plasturgie.

#### > La collectivité et son projet de territoire durable

Les élus du Haut-Bugey se sont intéressés aux questions énergétiques et climatiques dans le cadre de la charte du Contrat de développement durable Rhône-Alpes (CDDRA) du Haut-Bugey, validée en 2010. Le livre blanc sur le PCET (réalisé par l'ALEC 01 – anciennement Hélianthe en 2010) a proposé des mesures intégrées dans des fiches-actions du contrat d'orientation.

Pour aller plus loin, la collectivité a lancé l'élaboration de son PCAET, pour lequel elle a recruté un chargé de mission spécialisé. Ce plan a été approuvé en décembre 2018 par le Conseil communautaire.

Le processus d'élaboration du PCAET s'est constamment appuyé sur la démarche Cit'ergie lancée en 2016. Par ce biais, il a été possible d'évaluer l'avancement de la politique énergétique mise en œuvre. Cette progression a encouragé la collectivité et ses acteurs à mettre en œuvre les actions programmées dans son projet de PCAET. Ceci s'est traduit, fin 2018, par l'attribution par l'ADEME de la reconnaissance Cap Citer'gie, qui valide l'engagement de la collectivité et la qualité de sa politique énergétique, climatique et de préservation de la qualité de l'air.

## LE PROJET EN BREF

L'élaboration et la mise en œuvre du PCAET du Haut-Bugey ont fait l'objet d'une préparation particulièrement soignée et d'une implication forte des acteurs locaux : réalisation d'un livre blanc, lancement de la démarche Cit'ergie, participation à un accompagnement collectif de territoire, formation aux fondamentaux du changement climatique pour les élus et les services, mise en place d'une équipe projet transversale pour faciliter l'articulation des politiques, implication des services et des acteurs du territoire.

### > Les objectifs

- Constituer une équipe projet (technique et politique) porteuse du futur PCAET.
- Faire s'approprier les bases théoriques du changement climatique par l'équipe projet qui sera alors en mesure de transférer ce savoir aux autres membres de la collectivité.
- Élaborer un PCAET combinant au mieux les ambitions d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et celles d'adaptation aux effets du changement climatique, en cohérence avec les autres politiques et outils que déploie la collectivité (SCoT, PLUiH, transport, habitat...).

### > La mise en œuvre

Les points forts du projet sont :

- la mobilisation et la sensibilisation des services et des élus concernés grâce, notamment, aux acquis de la formation-action ;
- une première réflexion sur la vulnérabilité du territoire ;
- les échanges d'expériences avec d'autres territoires ;
- la mise en place d'un réseau d'acteurs concernés par le changement climatique ;
- l'aide à l'élaboration du cahier des charges d'accompagnement du PCAET ;
- l'approche globale de l'expérience et la valorisation des apports de la démarche Cit'ergie pour mener à bien le projet.

### Une phase préparatoire minutieuse

- Tout au long de la formation-action, les services et des élus de la collectivité ont été impliqués dans les réflexions sur la vulnérabilité des territoires face aux changements climatiques. La communauté de communes a mis à profit des temps d'échanges et de partage d'expériences avec les autres territoires engagés dans la formation pour définir la gouvernance de son PCAET, composée des services et d'élus de la collectivité.

- Le livre blanc sur le PCET, puis la formation-action, ont identifié comme cruciaux pour le territoire et son adaptation aux changements climatiques, les enjeux de santé, de vulnérabilité énergétique, de préservation de la biodiversité, de la forêt et de l'agriculture et de prévention des risques naturels.

- A partir de cette sensibilisation, ces problématiques ont été intégrées dans le cahier des charges de recrutement d'un bureau d'études pour l'accompagnement du PCAET de la collectivité, intégrant les enjeux de l'adaptation aux effets du changement

### L'apport de la démarche Cit'ergie tout au long du processus d'élaboration du PCAET

Mener la démarche Cit'ergie en parallèle de l'élaboration du PCAET a été un atout majeur pour la mobilisation des équipes, la qualité du travail effectué et sa cohérence.

### Le lien avec les autres politiques et compétences de la collectivité

Les actions du PCAET, ainsi que les indicateurs de suivi de ces actions, ont été soumis aux commissions d'élus thématiques de la collectivité, pour validation, au moment de la construction du plan d'actions

## PRINCIPALES ÉTAPES

### > Avril-Juin 2015

- Rédaction du cahier des charges d'accompagnement du PCAET
- Pré-diagnostic Cit'ergie (ADEME)
- Lancement de l'élaboration du PCAET
- Participation à la formation-action sur l'adaptation au changement climatique

### > Février 2016

- Premier état des lieux Cit'ergie

### > Début 2016-début 2018

- Réalisation des diagnostics et démarche participative
- Construction du plan d'actions
- Rédaction du rapport PCAET et de l'évaluation environnementale

### > Avril 2018

- Avis de l'Autorité environnementale sur le PCAET

### > Juillet-août 2018

- Consultation publique

### > Septembre-novembre 2018

- Avis du Préfet de Région et du Président du Conseil régional

### > 4 décembre 2018

- PCAET approuvé par le Conseil communautaire



L'approbation du PCAET fin 2018 ouvre la voie à la continuité de la réalisation des actions pratiques définies dans le plan. Quelques leçons peuvent être tirées du travail déjà effectué :

- **l'articulation de l'élaboration du PCAET avec la démarche Cit'ergie** est un facteur déterminant de succès, cette démarche étant un outil d'évaluation et de suivi structurant. Elle encourage la mise en œuvre opérationnelle du PCAET et suscite une forte dynamique d'implication de l'ensemble des services, soucieux d'apporter leurs contributions à l'obtention du label ;
- **la formation-action « Climat, mon territoire est-il concerné ? »** organisée très tôt dans le processus a été utile pour sensibiliser les protagonistes et porteurs du futur PCAET du Haut-Bugey et réfléchir, avec eux, à la question de l'adaptation au changement climatique.

L'outil « chaîne d'impacts » proposé par AURA-EE dans le cadre la formation-action a été fort utile lors des premières réflexions sur les impacts du changement climatique - facilitant notamment la perception de la transversalité de ses impacts sur le fonctionnement du territoire – et lors de la phase de synthèse des diagnostics du PCAET.

## Les acteurs impliqués

- Agence locale de l'énergie et du climat de l'Ain (ALEC 01)
- ADEME
- OREGES
- Atmo Auvergne-Rhône-Alpes
- DREAL
- DDT
- CCI Ain
- Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement

Les actions d'adaptation proposées sont les suivantes :

- **Définir une politique exemplaire d'achat pour Haut-Bugey Agglomération (HBA)**  
Dans un objectif d'exemplarité, les achats opérés par les services de HBA se doivent d'intégrer des critères de développement durable (en faveur de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et développement économique). La définition de cette stratégie, prenant en compte le juste besoin, sera suivie d'un déploiement progressif au sein des services.
- **Définir des stratégies de développement agricole et forestier en relation avec les enjeux climat-air-énergie**  
La stratégie du territoire en matière d'agriculture et de forêt a longtemps été guidée par le Contrat de développement durable avec la Région Rhône-Alpes. Ce contrat étant achevé, il appartient à HBA de définir sa propre stratégie. Conçue en partenariat avec les acteurs du territoire concernés, cette stratégie territoriale favorisera notamment la qualité paysagère du territoire et la qualité de son « puits carbone ».
- **Préservation des cours d'eau et des zones humides**  
Le territoire de HBA bénéficie d'un patrimoine naturel qu'il convient de préserver et de valoriser. Ce patrimoine naturel est certes riche mais fragile. Les grandes tendances climatiques vont accroître sa vulnérabilité et menacer les espèces faunistiques et floristiques remarquables. Le développement urbain et économique du Haut-Bugey s'est réalisé ces dernières années bien souvent au détriment des ressources naturelles. Une des conséquences directes est l'exposition croissante d'une grande partie du territoire au risque inondation. HBA est engagée de longue date pour la gestion de ces différentes problématiques, notamment au travers les actions des contrats de rivière Lange/Oignin et Bienne Merdanson.

## EN SAVOIR PLUS

Julien SAUVAGE  
Chargé de mission Plan climat air énergie territorial  
Haut-Bugey Agglomération  
57 rue René Nicod – CS 80502  
01117 Oyonnax Cedex  
Tél. : 04 74 81 23 70  
[jsauvage@hautbugey-agglomeration.fr](mailto:jsauvage@hautbugey-agglomeration.fr)



Fiches réalisée par :



Avec le soutien de :

